

CONDITIONS GENERALES DE VENTE NEXION FRANCE SARL

Toute commande de PRODUITS implique l'acceptation sans réserve par l'ACHETEUR et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'ACHETEUR, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de NEXION FRANCE SARL.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de PRODUITS par NEXION FRANCE SARL, sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogue, prospectus, publicité, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

1. OBJET DE LA VENTE

La vente comprend exclusivement ce qui a été accepté par NEXION FRANCE SARL, conformément aux modalités et termes indiqués dans les présentes conditions générales de vente. Les mesures, les poids et les données techniques sont toujours communiqués à titre indicatif et donc n'engagent pas NEXION FRANCE SARL.

2. RESERVE DE PROPRIETE ET DECHANCE DE DU BENEFICE DES DELAIS DE PAIEMENT

Les PRODUITS restent la propriété de NEXION FRANCE SARL jusqu'au paiement intégral du prix par l'ACHETEUR, en principal, accessoires et intérêts, même en cas d'octroi de délais de paiement, le paiement intégral du prix représentant la condition essentielle pour le transfert de leur propriété à l'ACHETEUR.

De convention expresse, NEXION FRANCE SARL, pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créations, sur la totalité des produits en possession de l'ACHETEUR, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés et NEXION FRANCE SARL pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, les risques sont pris en charge par l'ACHETEUR au moment de l'expédition, conformément à l'article 4.

Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix. Ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise d'un titre tel que : lettre de change relevé (LCR) ou autre, créant une obligation de payer.

En cas de non-paiement d'une seule échéance, NEXION FRANCE SARL aura le droit, à son choix, d'annuler la vente en revendiquant la propriété des PRODUITS et en retenant à titre de dommages et intérêts les montants déjà encaissés, sans préjudice pour NEXION FRANCE SARL de tous autres dommages et intérêts et en particulier, sans préjudice de son droit d'exiger immédiatement le paiement total du montant résiduel.

En cas de retard de paiement d'une seule échéance, toutes sommes même non dues, dues par l'acheteur à NEXION FRANCE SARL, deviendront de plein droit immédiatement exigibles.

Pas d'escompte applicable.

Pénalités de retard : En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations de services à la date d'échéance figurant sur la facture, le Client doit verser à la société Nexion France une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal, conformément à l'Article L441-6 du Code de Commerce et ce, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter à l'encontre du Client. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (quarante euros) sera appliquée. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Prestataire peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

3. COMMANDES

Les propositions de commande doivent être signées par l'ACHETEUR et intégralement remplies. Si ces propositions sont transmises à des agents, des intermédiaires, des employés de NEXION FRANCE SARL ou à d'autres personnes chargées des ventes, elles s'entendent toujours reçues sous réserve de l'acceptation de NEXION FRANCE SARL. Ces personnes qui opèrent à titre commercial ne sont en aucun cas autorisées à modifier les clauses liées dans les présentes conditions générales de vente ni à prendre des engagements qui engagent NEXION FRANCE SARL.

Les propositions de commande sont considérées comme acceptées si, à l'issue d'un délai de 15 jours à compter de leur réception, NEXION FRANCE SARL n'a pas exprimé son désaccord, total ou partiel. Pendant ce délai les propositions de commande ne pourront pas être révoquées par l'ACHETEUR.

Les commandes transmises à NEXION FRANCE SARL ne pourront être annulées ou modifiées par l'ACHETEUR sauf acceptation écrite de NEXION FRANCE SARL.

L'ACHETEUR devra prendre à sa charge tous les frais supportés par NEXION FRANCE SARL liés à la modification ou l'annulation de la commande même en cas d'acceptation écrite par NEXION FRANCE SARL.

Le début de l'exécution de la commande par NEXION

FRANCE SARL, équivaut à l'acceptation de la commande.

4. TRANSPORT

Le transport est à la charge du VENDEUR et sera effectué à ses frais et à ses risques et périls, sous réserve de la participation forfaitaire éventuelle prévue à l'article 7 ci-après. Le transfert des risques et notamment le transfert de responsabilité a lieu dès la délivrance des PRODUITS. Par délivrance, il y a lieu d'entendre l'expédition des marchandises des locaux de NEXION FRANCE SARL.

5. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les PRODUITS sont facturés au tarif en vigueur au moment de la passation de la commande. Les prix communiqués sont hors taxes.

Les prix s'entendent livraison chez l'ACHETEUR, sauf accords différents, et comprennent l'emballage standard, tel que prévu.

Les conditions, les délais et les modalités de paiement (même en cas de livraisons partielles) seront ceux fixés dans les conditions particulières. Les paiements, sauf accords différents, devront être réglés comptant à la livraison directement au siège de la société NEXION FRANCE SARL ou à une personne munie de l'autorisation écrite de NEXION FRANCE SARL.

Les factures non contestées par écrit dans les cinq jours ouvrables qui suivent leur réception sont considérées comme acceptées par l'ACHETEUR.

L'ACHETEUR ne pourra pas, pour aucune raison, retarder ou suspendre le paiement, ni en modifier les délais, même en cas de contestations. Tout non-paiement ou retard de paiement donne automatiquement et de plein droit lieu à des pénalités qui commenceront à courir à compter de la date d'échéance de la facture. Ces pénalités sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal, sans préjudice de tous les autres droits de NEXION FRANCE SARL.

6. SUSPENSION ET RESILIATION

En cas d'inexécution, même partielle, de la part de l'ACHETEUR de l'une de ses obligations mises à sa charge en application des présentes, NEXION FRANCE SARL aura le droit de suspendre l'exécution de la vente et/ou de résilier tout contrat éventuellement conclu et non encore exécuté.

En cas de modification en baisse de la solvabilité de l'ACHETEUR, NEXION FRANCE SARL aura le droit d'exiger le paiement des PRODUITS préalablement à leur expédition et à défaut de suspendre la vente jusqu'au complet paiement ;

Le non-accomplissement total ou partiel de la part de l'ACHETEUR de ses obligations de paiement du prix, entraînera, si bon semble à NEXION FRANCE SARL, la résiliation de la vente, sans nécessité de mise en demeure. La résiliation sera effective lors de l'envoi à l'ACHETEUR de l'intention de NEXION FRANCE SARL de vouloir appliquer cette clause ; jusqu'à ce moment-là l'ACHETEUR reste tenu de s'acquitter de l'ensemble des obligations à sa charge.

En cas de résiliation ou d'abandon de commande, les montants déjà perçus par NEXION FRANCE SARL seront conservés par NEXION FRANCE SARL à titre de dommages et intérêts, sans préjudice pour NEXION FRANCE SARL de demander des dommages et intérêts plus élevés si son préjudice est supérieur et sans préjudice de tous les autres droits de NEXION FRANCE SARL au titre des présentes.

7. DELAIS ET MODALITES DE LIVRAISON

Les PRODUITS sont livrés sauf indications contraires spécifiées dans les conditions particulières. Pour toutes commandes une participation forfaitaire sera facturée à l'ACHETEUR pour couverture des frais de port et d'emballage selon les contrats et tarifs en vigueur.

Les délais de livraison des PRODUITS sont indicatifs et ne constituent pas un engagement ferme de livraison pour NEXION FRANCE SARL.

A l'expiration d'un délai de soixante jours à compter de la date de livraison prévue, si les PRODUITS n'ont pas été mis à disposition pour la livraison, l'ACHETEUR pourra annuler la commande sans frais, ni pénalités à la charge de NEXION FRANCE SARL, à condition que ce retard ne soit pas imputable à des causes de force majeure ou de cas fortuit. NEXION FRANCE SARL ne sera pas responsable de l'absence de livraison ou d'un retard dans la livraison des PRODUITS causés, à titre d'exemple, sans que cette liste soit limitative, non seulement par des causes de force majeure, cas fortuit mais par des circonstances telles que grèves, tumultes, agitations ouvrières, manque de matière première et de produits semi-finis, manque de fourniture d'énergie électrique, incendies, arrêt de fonctionnement des machines et toute autre cause ne pouvant pas être contrôlée par NEXION FRANCE SARL. Dans ce cas les délais de livraison seront considérés comme étant automatiquement prorogés pour toute la durée de l'empêchement.

Dans le cas où l'ACHETEUR refuserait de prendre livraison de la marchandise ou mettrait plus de dix jours à retirer la marchandise, NEXION FRANCE SARL aura la faculté de résilier le contrat et l'ACHETEUR devra payer 30% du prix fixé pour les PRODUITS à titre de clause pénale. En tout état de cause, NEXION FRANCE SARL aura le droit de retenir les acomptes déjà encaissés.

NEXION FRANCE SARL fournira à l'ACHETEUR des PRODUITS ayant les caractéristiques indiquées dans son catalogue et dans les fiches techniques correspondantes, sauf acceptation, dans les commandes, de caractéristiques spécifiques ou différentes.

8. RECLAMATIONS DE L'ACHETEUR

L'ACHETEUR doit s'informer préalablement à l'achat des

caractéristiques du produit, de ses modalités d'utilisation et fonctionnement, du fait que la transmission du bon de commande sera considérée comme attestation de prise de connaissance et pleine évaluation du contenu des catalogues NEXION FRANCE SARL, du site Internet www.simpeslap.it (ou bien un autre site web en fonctionne juste avant l'achat) et de toute éventuelle fiche technique.

L'ACHETEUR doit vérifier préalablement, éventuellement par l'entremise des professionnels de confiance, que toutes les conditions techniques et du milieu d'ambiance pour la mise en place et l'installation des PRODUITS, soient bien présentes avec attention particulière aux branchements électriques, à la mise à la terre, à une éventuelle installation au sol ou au mur. L'éventuelle opinion ou support de NEXION FRANCE SARL, quand demandés, ne dégageant pas l'ACHETEUR de prendre en charge ce qui est ci-dessus spécifié, ni cela comporte le partage d'aucune responsabilité qui reste entièrement à la charge de l'ACHETEUR.

En tout cas il est obligatoire pour l'ACHETEUR d'assurer les conditions d'installation à la date de la consignation ; l'ACHETEUR doit prendre en charge le branchement électrique et tous éventuels travaux d'adaptation des milieux ambiant nécessaires à l'installation. L'ACHETEUR prend en charge aussi les conséquences de la non-installation des PRODUITS quand les conditions du milieu ambiant sur place ne le permettent pas.

L'ACHETEUR devra examiner les produits lors de leur réception quelle que soit leur destination. L'ACHETEUR devra notifier, en temps utile, à NEXION FRANCE SARL, par écrit et en tout état de cause, au plus tard dans un délai de cinq jours à compter de la réception, sous peine de déchéance, d'éventuels vices ou défauts apparents, détériorations (à l'exclusion de ceux causés par le transport) ainsi que toute différence par rapport au type et quantité de la commande acceptée. La réserve devra être accompagnée de tous les documents nécessaires. De plus, l'ACHETEUR, devra notifier par lettre recommandée avec accusé de réception, dûment motivée, toutes détériorations causées par le transport et, dans les trois jours de la réception des produits auprès du transporteur, conformément à l'article L 133-3 du Code de commerce, notification dont copie sera adressée simultanément à NEXION FRANCE SARL.

A défaut de respecter la présente clause, toute réception de produits sera considérée comme définitivement acceptée par l'ACHETEUR.

Après avoir effectué toutes vérifications nécessaires, y compris des éventuelles vérifications sur place, si la réclamation est fondée, NEXION FRANCE SARL expédiera dans les plus brefs délais les pièces manquantes et/ou remplacera ou réparera les pièces défectueuses/ endommagées, que l'ACHETEUR mettra à la disposition de NEXION FRANCE SARL, suivant les indications fournies pour le contrôle, l'intervention et l'éventuel retour.

9. ABSENCE ET SUSPENSION DU SERVICE

APRES-VENTE

NEXION FRANCE SARL ne fournit aucun service d'assistance après-vente pour les PRODUITS, en particulier d'assistance technique. Au cas où dans les conditions particulières un service d'assistance après-vente serait prévu, ce service sera suspendu dans l'hypothèse où l'ACHETEUR ne serait pas en règle avec les paiements ou ne se serait pas acquitté de l'une des obligations quelconques de ce contrat ou de contrats précédents ou successifs.

10. DISPOSITION DES PRODUITS

Jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires, les PRODUITS ne pourront pas être aliénés, cédés ou donnés en location, laissés en gage ou donnés comme garantie, ni transférés de quelque manière que ce soit par l'ACHETEUR sans l'autorisation écrite préalable de NEXION FRANCE SARL.

En tout état de cause, cette autorisation est subordonnée à la cession de la part de l'ACHETEUR en faveur de NEXION FRANCE SARL de toutes les créances dérivant de l'éventuelle vente, ou de tout autre dispositif, des PRODUITS non encore intégralement payé.

11. GARANTIE

11.1 NEXION FRANCE SARL garantit la conformité des PRODUITS aux caractéristiques déclarées, l'absence de défauts du matériel et leur bon fonctionnement pour une période de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la livraison sauf indications contraires stipulées dans les contrats en vigueur.

11.2 La garantie n'est pas applicable si le défaut ou le vice résulte : (i) d'un fonctionnement anormal des PRODUITS, tels les dommages résultant de chocs anormaux, d'erreurs de manœuvre, d'installation ou d'une utilisation anormale ou non appropriée des produits ou non conforme aux instructions de NEXION FRANCE SARL ou du fabricant, (ii) d'un montage ou d'une installation non conforme aux prescriptions techniques, (iii) d'un branchement incorrect au réseau d'alimentation, (iv) d'une variation de tension, (v) d'une faute de l'acheteur ou de l'utilisateur, (vi) de l'usure normale des PRODUITS (vii) d'une exposition ou stockage anormal des PRODUITS ou incompatible avec leurs natures (viii) d'une surtension, même momentanée du secteur (ix) la condensation, la surchauffe, le gel, les inondations.

Cette garantie n'est pas applicable pour les produits consommables, ou pièces d'usure comme indiqué ci-après :

- Batteries
- Filtes
- Protections plateau auto-centreur

- Tampons appui jante en plastique
- Tampons de levage
- Protections de diverses typologies
- Ampoules
- Onglets pour griffes appareils géométrés de roues
- Cartouches/Papier pour imprimantes
- Capteurs oxygène pour analyseurs

La garantie n'est également pas applicable si l'acheteur continue à utiliser les marchandises après avoir notifié ou constaté un vice ou un défaut.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

11.3 Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remboursement ou la réparation du PRODUIT ou des pièces défectueuses sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. La garantie ne s'étend qu'à l'indemnisation des dommages directs qui ne saurait excéder le montant de la facturation nette des PRODUITS concernés. En aucun cas la garantie s'étend aux dommages indirects.

Par dommages indirects, il faut entendre notamment tous dommages pour perte de chiffre d'affaires, de revenus ou de bénéfices, qu'ils aient été prévus ou non, manque à gagner, perte d'opportunité commerciale, perte d'image de marque et de renommée, perte de clientèle, perte ou de destruction de données, pertes liées à l'immobilisation des produits ou enfin toute autre perte ou préjudice financier quelconque.

Les demandes d'assistance technique ou les notifications de défauts doivent être faites dans les 8 jours qui suivent leur découverte directement à NEXION FRANCE SARL en précisant le type de machine, le numéro de la pièce, la date de livraison et le défaut trouvé.

Les réparations et/ou remplacements des pièces faites pendant la période de garantie n'entraînent pas une prorogation ou un renouvellement de la garantie.

Les présentes dispositions constituent la seule garantie consentie à l'acheteur, à l'exclusion de toutes autres garanties expresse ou tacite, légales ou autres, induisant sans aucune limitation les garanties de qualité ou de conformité à des besoins spécifiques, et ce, dans les conditions et limites fixées par la loi.

12. AMELIORATIONS ET MISES A JOUR

TECHNIQUES DES PRODUITS

NEXION FRANCE SARL a la faculté, sans être obligé d'en communiquer l'information préalable, de livrer des PRODUITS auxquels auront été apportées d'éventuelles modifications destinées à améliorer la technologie. NEXION FRANCE SARL n'étant toutefois pas obligée d'apporter ces modifications aux PRODUITS précédemment livrés à l'ACHETEUR.

13. DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les droits de propriété industrielle ou intellectuelle relatifs aux PRODUITS, à leurs caractéristiques distinctives et à ceux de NEXION FRANCE SARL sont la propriété exclusive de NEXION FRANCE SARL. L'ACHETEUR ne pourra se les approprier, ni les utiliser à n'importe quel titre, en dehors des limites strictement consenties pour l'utilisation des PRODUITS, sans l'autorisation écrite préalable de NEXION FRANCE SARL.

Tous les documents techniques remis à l'ACHETEUR demeurent la propriété exclusive de NEXION FRANCE SARL, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents et doivent lui être rendus à sa demande sans délai.

L'ACHETEUR s'engage à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de NEXION FRANCE SARL et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

14. LOI APPLICABLE PROTECTION DES DONNEES

Nexion France s'engage à prendre toutes les précautions conformes aux usages ainsi que toutes mesures techniques et organisationnelles dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel du Client auxquelles l'entreprise a accès, conformément aux lois et réglementations nationales et européennes en vigueur. Nexion France s'engage également à garantir le respect des droits du Client.

15. LOI APPLICABLE-CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées sont soumises au droit français.

Tous les litiges découlant des opérations d'achat et/ou de vente visés par les présentes conditions générales de vente seront soumis au tribunal de Commerce de PARIS, NEXION FRANCE SARL se réservant toutefois la possibilité de saisir le Tribunal de Commerce du siège de l'ACHETEUR.

16. ELECTION DE DOMICILE

Election de domicile est faite par NEXION FRANCE SARL en son siège social.

17. CONFIDENTIALITE

L'ACHETEUR autorise NEXION FRANCE SARL à traiter et à communiquer à des tiers ses données personnelles exclusivement pour s'acquitter de ses obligations dérivant de ce contrat.

La même autorisation est accordée par NEXION FRANCE SARL à l'ACHETEUR.